

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

## SEANCE DU JEUDI 19 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf septembre à 20 H 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

**Présents** : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de D. YVON*) - BOIREAU Christophe (*pouvoir de C. LEBEAUPIN*) - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de A. BOUSSELIN*) - BRECHAULT Christian (*pouvoir de J. OUVRARD*) - HERVE Véronique - CUREAU Sabrina – MOURIN Stéphanie (*pouvoir de M. ABGRALL*) - MASSON Nicolas - DINAND Christophe GUILLAUT Pascal —.

**Excusés** : MM. ABGRALL Mélanie (*pouvoir à S. MOURIN*) - LEBEAUPIN Christophe (*pouvoir à C. BOIREAU*) OUVRARD Julie (*pouvoir à C. BRECHAULT*) - YVON Danielle (*pouvoir à JP RETIF*) - BOUSSELIN Antoine (*pouvoir à S.ST-JEAN*).

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

### ❶ **SIEML : RENOUVELLEMENT MISSION CONSEIL EN ENERGIE**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler la convention de 3 ans de mission de conseil en énergie avec le SIEML qui accompagne la commune pour réaliser des audits énergétiques et aider à la prise de décision en matière d'efficacité énergétique. Chaque année, un bilan est présenté afin de constater l'incidence des travaux réalisés dans les bâtiments sur les économies d'énergie et la réduction des factures malgré la forte augmentation de l'électricité. Christophe Boireau présentera le bilan énergétique lors de la prochaine réunion de conseil

### ❷ **CONTRAT DE PREVOYANCE**

La réforme de la protection sociale complémentaire implique une obligation de participation financière des employeurs publics à compter du 1er janvier 2025 pour la prévoyance. Un contrat de prévoyance vise à permettre à l'agent de maintenir son niveau de rémunération globale en cas de baisse de revenus consécutivement à un arrêt de travail pour raison de santé ou à une invalidité. Cette prévoyance est obligatoire et est financée par l'employeur et l'employé. La commune propose de participer à 50% du niveau de garantie (seuil minimum) pour un maintien de salaire de 95 %. Ce projet sera soumis au comité social territorial (CST) du Centre de Gestion.

### ❸ **SIVU LOIRE LONGUE**

La commune va signer la convention territoriale globale (CTG) avec les 9 communes du SIVU Loire-Longué et la CAF ainsi que le projet éducatif de territoire (PEDT). Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise M. le maire à signer les nouvelles conventions.

### ❹ **CHEMIN COMMUNAL DE CHAMPS JUTEAUX**

M. le Maire informe le Conseil qu'un administré demande à acheter le chemin rural communal situé à Champs-Juteaux. Bien que ne desservant qu'une seule habitation, l'affectation à l'usage du public est présumée, notamment par l'utilisation du chemin rural comme voie de passage. La décision de vendre un chemin rural appartient au conseil municipal dans l'intérêt général communal et non en vue de satisfaire des intérêts particuliers. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide de refuser la vente de ce chemin.

### ❺ **ATELIER COMMUNAL**

M. le Maire fait part au conseil que suite à la réception des devis pour la reconstruction de l'atelier communal, le budget prévu est largement dépassé. Par conséquent, une nouvelle consultation va être faite.

### ❻ **ILLUMINATION DE NOEL**

M. Christian Bréchault présente le projet de renouvellement des illuminations de Noël préparé en commission. Il y aura un renouvellement de motifs sur cinq candélabres, sur le fronton de la Mairie et l'achat d'un décor 3D. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité donne son accord et décide de faire l'achat du matériel et non de le louer. L'investissement précédent remonte à plusieurs années. Une soirée inaugurale pourrait avoir lieu en incluant les enfants l'école de Blou pour ce moment festif.

### **7 JOURNEES DU PATRIMOINE**

L'église de Blou et le château de la Modtais seront ouverts pour les journées du patrimoine.

### **8 PLANTATION D'ARBRES**

Le conseil municipal attend que le nettoyage de la partie communale entre le chemin du Boulevard et le chemin de l'Echeneau soit fait pour savoir si des arbres pourraient y être plantés.

### **9 KITS MOUSSEURS**

Les habitants de la commune peuvent venir en Mairie retirer un kit mousseur à poser sur les robinets d'eau afin de réduire la consommation d'eau et donc de diminuer la facture (nombre limité à disposition en Mairie sur présentation d'une facture d'eau).

### **10 CHALLENGE INTER-ASSOCIATIONS**

Le conseil municipal décide d'inscrire 4 équipes au challenge inter-association qui va débiter prochainement.

### **11 RENTREE SCOLAIRE**

M. Christophe Boireau fait le point sur la rentrée scolaire : 65 élèves du CP au CM2 sont scolarisés à Blou et 53 mangent régulièrement à la cantine.

### **12 CALENDRIER DES FETES**

Mme Stéphanie Saint-Jean rappelle qu'une réunion est organisée le mardi 15 octobre pour établir le calendrier des manifestations de l'année 2025 et rappelle aux associations d'envoyer un article pour l'écho de Blou avant fin octobre.

### **13 FETE AU VILLAGE**

M. le Maire fait le bilan sur la fête au village qui aura été dans son ensemble une belle réussite.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Maire,  
Jean-Philippe RETIF**

**Le Secrétaire de séance,  
Christophe BOIREAU**